

Maria de Lourdes Beldi de Alcántara

Selon les données du recensement de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE - Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), il y existe aujourd'hui au Brésil 305 peuples autochtones parlant 274 langues différentes, et dont 37,4% des plus de 5 ans parlent une langue autochtone. La population totale autochtone s'élève actuellement à 896.917 personnes vivant dans des centres urbains et 572.083 en aires rurales, ce qui correspond à 0,47% de la population totale du pays. La plupart de cette population est distribuée sur 698 "terres indigènes/terras indígenas" (106,7 millions d'hectares) où résident 57,7% des autochtones. 83 de ces terres sont habitées par moins de 100 personnes. 28 ethnies se trouvent en situation d'isolement volontaire¹. La terre indigène Yanomami, située entre les états d'Amazonas et de Roraima, est celle dont la population est la plus importante, atteignant 25.700 personnes. Le Brésil est signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Pacte International des Droits Civils et Politiques, du Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels, de la Convention 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

En 2014, la Présidente Dilma Rousseff a été réélue et son nouveau mandat semble suivre la même politique irrespectueuse envers les peuples autochtones qu'au cours de son premier mandat. "Le premier mandat de la présidente a été la période durant laquelle ont été démarquées le moins de terres indigènes, depuis la re-démocratisation du pays". C'est aussi le reflet de l'abandon de la FUNAI (Fondation Nationale de l'Indien) qui, depuis 20 mois, est sous la direction intérimaire du procureur de la Justice, Flávio de Azevedo², et qui souffre d'une réduction chronique de son budget de la part de l'exécutif³. Le gouvernement Dilma Rousseff est clairement "développementiste", sans respecter ni la Constitution brésilienne ni les accords internationaux dont le Brésil est signataire.



1. Proyecto Hidroeléctrico Belo Monte 2. Represa hidroeléctrica Teles Pires

Amendement constitutionnel met en danger la reconnaissance des terres autochtones

Plusieurs mesures sont en train d'être mises en place pour que les rares droits des autochtones puissent être violés, comme la Proposition d'Amendement Constitutionnel/Proposta de Emenda Constitucional (PEC 215) qui transfère du Pouvoir Exécutif au Congrès National le pouvoir d'homologuer les terres autochtones.

Avec la nomination de la nouvelle Ministre de l'agriculture, Kátia Abreu, alignée au bloc ruraliste du Congrès National, la PEC 215 peut être approuvée. Si cela a lieu, il sera plus difficile que les terres traditionnellement autochtones leur

soient effectivement garanties. Selon un leader autochtone: *“ On assiste à un processus évident au Brésil d’attaque aux droits autochtones. A part cela, il y aurait une série d’exemptions à l’usufruit des terres déjà démarquées, et cela ouvrirait la possibilité de revoir les processus de démarcation déjà en cours”*⁴. Le bloc ruraliste est l’un des plus actifs au Congrès. A la Chambre, parmi les 191 formant le Front Parlementaire de l’Agrobusiness, 126 ont été réélus en 2014.

Kátia Abreu a affirmé que *“le latifundium n’existe plus au Brésil”* et elle a ajouté que *“le Brésil entier était à eux (aux Indiens), mais ce n’est pas pour cela qu’on doit aujourd’hui leur assurer certaines aires... car ceux-ci sortiraient alors de la forêt pour envahir les aires de production”*⁵. Selon Wagner Krahó, du peuple Krahó Kanela: *“l’économie que la ministre veut engendrer pour notre pays détruit l’environnement”*⁶ *“Si elle était approuvée, les populations autochtones et marrons seraient exterminées”* ajoute Dinamá Tuxá, du peuple tuxá⁷.

Face à cette proposition, la FUNAI perdrait l’une des seules attributions qui lui reste, celle de solliciter à l’exécutif la démarcation des terres autochtones, prérogative qui passerait aux mains du Congrès National. De plus, la FUNAI est la seule institution qui a pour responsabilité de promouvoir les droits des peuples autochtones. Mais l’institution est en train d’être progressivement désactivée, à travers les coupes dans son budget qui, en 2013 était de 174 millions et est passé à 154 millions en 2014. Comme on l’a mentionné plus haut, cela fait 20 mois que la FUNAI est sous une direction intérimaire ce qui démontre un manque d’intérêt certain vis-à-vis des questions autochtones. La FUNAI a également du réduire ses effectifs, plus particulièrement ceux qui se consacraient aux démarcations de territoires autochtones. Selon la FUNAI, l’équipe de fonctionnaires qui se consacrent à ces démarcations est passée de 21 à 16 personnes fixes, alors que le nombre d’anthropologues de l’équipe basée à Brasilia est passée de 6 à 2 personnes⁸.

Les 20 dernières années, le gouvernement Dilma Rousseff a été celui qui a le moins homologué de terres autochtones. Sur 4 ans, seules 11 terres ont été reconnues, comptant une superficie totale de 2 millions d’hectares⁹.

En mai 2014, au Forum Permanent des Nations Unies, le Brésil a à nouveau été dénoncé pour des violations aux droits des autochtones, par Lindomar Terena, du Mato Grosso do Sul, représentant de l’Articulation des Peuples Indigènes du Brésil (Articulação dos Povos Indígenas do Brasil - APIB). Lindomar a dénoncé le bloc ruraliste du Congrès National et l’a accusé d’avoir approuvé des changements relatifs aux droits constitutionnels des autochtones. Il a affirmé que : *“Au Brésil une série d’articulations et d’initiatives qui cherchent à réduire, supprimer les droits des peuples autochtones reconnus par la Constitution Fédérale Brésilienne et réaffirmés par des traités internationaux sont en cours (...). Le modèle développementiste brésilien met à disposition les territoires autochtones et des populations traditionnelles pour l’exploitation effrénée des ressources naturelles, pour l’extension de l’agrobusiness et l’implantation de grands projets (...). C’est pour cela que le gouvernement brésilien a paralysé le processus constitutionnel de démarcation de nos terres, aggravant ainsi les conflits territoriaux dans plusieurs régions du pays.”*¹⁰

Pas de consultation au sujet des barrages hydroélectriques en Amazonie

En mars 2014, les organisations indigènes et la société civile ont dénoncé le gouvernement brésilien à la 25ème séance du Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies pour violations des droits indigènes dans le processus de construction des grands barrages en Amazonie. Les dénonciations ont été présentées par le coordinateur de l’Articulation des Peuples Indigènes du Brésil (APIB), Alexandre Sampaio. Selon le coordinateur de l’APIB, la violation des droits autochtones à la consultation et au consentement libre, préalable et éclairé concernant les mesures administratives et grands travaux qui affectent leur territoires, prévus par la Convention 169 de l’OIT et qui ne sont pas appliqués au Brésil, a créé un dangereux précédent d’illégalités en ce qui concerne le respect des traités internationaux et met en risque la survie des peuples indigènes. *“L’alliance entre les intérêts économiques et politiques approfondit une crise sans précédents en ce qui concerne l’application de la législation qui protège nos droits. Il est inadmissible que le gouvernement viole des droits autochtones garantis par la Constitution brésilienne autant que par les conventions internationales”* a affirmé Sonia Guajajara. Autant pour le barrage hydroélectrique de Belo Monte (Etat du Pará) que pour les grands barrages du bassin du Tapajós, le gouvernement n’a pas réalisé de processus de consultation pour obtenir un consentement préalable, libre et informé.

Les ingénieurs du Teles Pires et de São Manoel ont déjà reçu, d’ailleurs, les licences environnementales correspondantes. Cette situation provoque une recrudescence des conflits avec les communautés locales, chez les peuples Munduruku, Kayabi et Apiaká qui protestent régulièrement contre la violation de leurs droits¹¹.

Belo Monte

Le complexe hydroélectrique de Belo Monte, en construction depuis 2011 au coeur de l’Amazonie brésilienne, est probablement le cas le plus emblématique de la construction d’un méga barrage marquée par un manque de respect absolu envers la législation nationale et aux accords internationaux sur les droits de l’homme et la protection

environnementale. Ainsi, Belo Monte a déjà fait l'objet de 20 procès d'actions civiles publiques du Ministère Public Fédéral depuis 2001.

L'une de ces actions vise l'approbation, par le Congrès National, du décret législatif 788/2005 autorisant la construction de Belo Monte en l'absence d'un processus de consultation préalable auprès des populations affectées, selon l'article 231 de la Constitution Fédérale et de la Convention 169 de l'OIT. En 2006, le Ministère Public Fédéral a lancé une action exigeant la suspension du Décret 788/05 et le respect du mandat constitutionnel sur la réalisation des consultations préalables auprès des peuples autochtones du Xingu, dont les territoires et les vies sont menacées par la construction de Belo Monte.

Finalement, le 13 août 2012, le Tribunal Fédéral Régional a jugé en faveur de l'action et a suspendu le Décret 788/05 et la construction de Belo Monte. Après quelques jours, c'est le président de la Cour Suprême d'alors, Carlos Ayres Britto, qui, à la demande de l'Advocacia Geral da União (AGU), a suspendu unilatéralement la décision juridique, sans considérer l'avis du Ministère Public Fédéral, des leaders autochtones et des autres représentants de la société civile, ignorant les arguments favorable au procès et remettant la décision finale encore une fois à plus tard.

Dans le cas de Belo Monte, la Force Nationale de Sécurité Publique (créée en 2004) s'est comportée comme un service de sécurité privée en faveur du Consortium Constructeur de Belo Monte et l'entreprise Norte Energia S.A. (détentriche de la concession gouvernementale pour construire le barrage), alors que les leaders dirigeants du Mouvement Xingu Vivo Para Sempre étaient criminalisés.

Opération Tapajós

En 2013, et ce jusqu'à nos jours, l'administration Dilma Rousseff a lancé une opération militaire connue sous le nom d'"Opération Tapajós", qui consiste à envoyer systématiquement la Force Nationale de Sécurité Publique et la Police Fédérale pour escorter les équipes qui réalisent des études techniques en territoire munduruku, tout comme pour assurer les préparatifs pour la construction des méga barrages au sujet desquels ces derniers n'ont, par ailleurs, jamais été consultés. En même temps, le gouvernement fédéral a mis en cause, à plusieurs reprises, la légitimité des leaders munduruku impliqués dans le mouvement de résistance contre les barrages du Tapajós¹².

Les peuples autochtones font face à une violence croissante

Le résultat de ces mesures se voient reflétés dans la recrudescence de la violence contre les peuples autochtones. En juillet 2014, le Conseil Indigéniste Missionnaire, CIMI, a présenté le rapport annuel intitulé "Violences contre les peuples autochtones au Brésil"¹³. En ce qui concerne la question de la "Violence contre le patrimoine", on observe une augmentation de 26% des violations de terres autochtones. Dans le cas des "Violences par omission du pouvoir public", les indices sont alarmants, augmentant de 72% et l'augmentation des "Violences contre les personnes" atteignant 237% (par rapport à quoi? à l'année précédente?) et considérant les menaces de mort, les homicides, les tentatives d'assassinat, les lésions corporelles et les violences sexuelles. Le rapport indique que les conflits territoriaux peuvent se poursuivre étant donné qu'une grande partie des terres autochtones ne sont toujours pas règlementées.

Face aux faits mentionnés ci-dessus, nous pouvons affirmer que le gouvernement national ne manifeste aucun intérêt pour le respect des droits autochtones et encore moins pour les accords internationaux dont le Brésil est signataire. C'est pour cela qu'il est important d'alerter sur le caractère hautement développementiste de ce gouvernement et du danger qu'il présente pour les peuples autochtones.

Notes et références:

1. <http://censo2010.ibge.gov.br/noticias-censo?busca=1&id=3&idnoticia=2194&t=censo-2010-po-blacao-indigena-896-9-mil-tem-305-etnias-fala-274&view=noticia>
2. Flavio de Azevedo é procurador vinculado a Advocacia Geral da União-AGU.
3. Estadão 15 de febrero de 2015.
4. <http://agenciabrasil.ebc.com.br>
5. OESP, Espaço Aberto, p.A2.
6. Idem.
7. <http://brasil.elpais.com>
8. Estadão 15 de febrero de 2015.
9. <http://pib.socioambiental.org/pt/c/0/1/2/demarcacoes-nos-ultimos-governos>
10. <http://www.brasildefato.com.br/node/28582>
11. <http://pib.socioambiental.org/pt/noticias?id=137198>
12. http://www.socioambiental.org/sites/blog.socioambiental.org/files/nsa/arquivos/brasil-pt-marco-2014_final-1.pdf
13. <http://www.cnbb.org.br/imprensa-1/14581-cimi-lanca-relatorio-com-dados-de-violencia-contra-os-povos-indigenas-em-2013>

Maria de Lourdes Beldi de Alcântara est anthropologue, elle est professeure invitée d'anthropologie médicale à la Faculté de Médecine de São Paulo et coordonne le Groupe d'Appui aux Jeunes Guarani du Mato Grosso do Sul, GAPK/AJI

Source: IWGIA 2015 El Mundo Indígena
Traduction par **Oiara Bonilla**
membre du réseau des experts du GITPA pour le Brésil

